

# TITRE PROFESSIONNEL MONTEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AÉRO-SOUTERRAINS

**RNCP35828**

MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

Date de publication de la fiche : 27/07/2021

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2026

En haute tension, il assure la construction et la modification des lignes principales et secondaires aériennes et les liaisons aéro-souterraines.

En basse tension, **il assure les travaux d'installation et de modification des réseaux électriques** aériens, émergents et souterrains jusqu'au compteur électrique.

Il est amené également à **installer et entretenir les réseaux d'éclairage public** et les **installations électriques extérieures** ainsi que leur modernisation.

Il exerce son activité en **extérieur**. La majorité des travaux s'exécute en **hauteur** sur des supports de lignes ou des plateformes.

Il détient une habilitation électrique conforme aux travaux visés et une AIPR conformément aux règles environnementales.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- ▶ Installer des réseaux électriques du domaine **haute tension A et raccorder des émergences**
- ▶ Installer des réseaux électriques **basse tension** et réaliser des **branchements**
- ▶ **Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public** basse tension



## PROGRAMME DE LA FORMATION :

### Enseignements professionnels :

- Connaissance du monde des TP, leur fonctionnement
- Les bases de l'électricité
- Topographie et lecture de plans (implantation)
- Planter des poteaux béton ou bois d'un réseau électrique aérien
- Installation de réseaux électriques du domaine HTA et raccordement
- Installation des réseaux électriques BT et raccordement
- Travaux sous tension BT
- Eclairage public
- Sécurité : AIPR (niveau opérateur)
- CACES PEMP (R486 b nacelle)
- Préparation à l'habilitation électrique
- Initiation travail en hauteur

### Enseignements Transversaux :

- Rédaction du dossier professionnel
- Communication orale et écrite
- **Mathématiques appliquées** : calculs de base à maîtriser pour la réalisation des 3 activités-types.

## Modalités

|                                         | TP 1 AN                                                                                                                               |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pré requis                              | Savoir lire, écrire et compter<br>Être âgé de 18 ans avant le mois de décembre de l'année de formation                                |
| Modalités d'accès                       | Entretien individuel et positionnements écrits<br>L'inscription définitive est conditionnée par la signature du contrat apprentissage |
| Intégration                             | Septembre - Octobre                                                                                                                   |
| Type de contrat                         | Contrat d'apprentissage                                                                                                               |
| Durée de l'alternance                   | 1 an                                                                                                                                  |
| Durée indicative global minimum         | 700 heures sur 1 an soit 21 semaines par an                                                                                           |
| Rythme                                  | 3 semaines en centre<br>3 semaines en entreprise                                                                                      |
| Tarif                                   | Formation gratuite pour l'apprenant*                                                                                                  |
| Accessibilité aux personnes handicapées | La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap.<br>Nous consulter au préalable                  |

\* Prise en charge du coût de la formation par l'OPCO selon un niveau de prise en charge donné par France Compétences. Cependant, l'ETPN facture un reste à charge aux employeurs, qui diffère selon les formations. Un devis sera systématiquement envoyé aux entreprises intéressées.

## Méthodes mobilisées

- ▶ Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques
- ▶ Livret de suivi d'activité
- ▶ Suivis pédagogiques en entreprise

## Modalités d'évaluations

- ▶ Dossier Professionnel
- ▶ Évaluations Passées en Cours de Formation (EPCF)
- ▶ Mise en situation professionnelle
- ▶ Entretien final

## Poursuite d'études et de parcours

- ▶ **Titre professionnel** Canalisateur
- ▶ **Titre professionnel** Maçon Voirie Réseaux Divers

Le contenu de nos formations, nos taux de réussites et satisfaction sont disponibles sur notre site internet : [www.ecole-tp-normandie.fr](http://www.ecole-tp-normandie.fr)



## CONTACTS :

### ▶ Départements 14 et 50 :

Contactez votre conseiller au  
06 47 15 53 80

### ▶ Départements 27 et 76 :

Contactez votre conseiller au  
06 38 38 42 11

### ▶ Départements 61 et hors Normandie :

Contactez votre conseiller au  
07 87 23 93 13

## ÉCOLE DES TRAVAUX PUBLICS DE NORMANDIE

10 Chemin de la Poudrière  
76120 GRAND QUEVILLY

420 avenue des Canadiens  
76650 PETIT-COURONNE

02 33 80 44 60

[accueil@etpnormandie.fr](mailto:accueil@etpnormandie.fr)



[www.ecole-tp-normandie.fr](http://www.ecole-tp-normandie.fr)

